

Questions orales

gouvernement nous impressionnent grandement lorsque l'on a de telles révélations. Il est donc bien inutile de donner des explications à dormir debout. J'aimerais donc que le ministre dise si dans le dossier de la Gendarmerie royale du Canada il existe des confirmations au sujet des infiltrations de la Gendarmerie royale du Canada au sein des cellules du FLQ en 1970, et si la Commission qui siège actuellement aura des révélations précises à faire à ce sujet?

M. Fox: Monsieur le président, il va de soi que si l'on avait réussi à s'infiltrer dans des cellules du FLQ en 1970, je n'aurais quant à moi, monsieur le président, que des félicitations à adresser à la Gendarmerie royale du Canada.

[Traduction]

LE CAMBRIOLAGE DES BUREAUX DU PARTI QUÉBÉCOIS—LA DATE DE L'INFORMATION DE L'ANCIEN SOLLICITEUR GÉNÉRAL

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au solliciteur général. Elle fait suite aux pseudo-réponses données au député de Northumberland-Durham et au chef de l'opposition. Le ministre de la Consommation et des Corporations, l'ex-solliciteur général a déclaré au cours de la fin de semaine qu'il ne savait pas si on l'avait mis au courant ou non du cambriolage des bureaux du Parti Québécois effectué en janvier 1973. L'ancien ministre doit maintenant avoir atteint le seuil du souvenir ou être guéri de son amnésie sélective. Le ministre en a-t-il parlé à l'ancien solliciteur général? A quelle date l'ancien solliciteur général prétend-il avoir été informé du cambriolage? Je pose cette question au ministre pour qu'il puisse faire connaître les détails de cette cachotterie ministérielle.

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, j'ai eu des entretiens avec l'actuel ministre de la Consommation et des Corporations jeudi dernier, je crois, et ce matin. Il m'a affirmé de façon tout à fait claire que non seulement il ne se souvient pas des événements mais qu'il est tout à fait certain qu'il n'en a jamais été informé. J'ai aussi un rapport du commissaire de la GRC et du directeur général du service de sécurité, lesquels ont parcouru les dossiers en détail. J'en ai déjà examiné une partie, et il en ressort que rien aux dossiers, ni dans ce qu'a dit l'ex-directeur général du service de sécurité qui a été interrogé à ce sujet, ne permet de croire que le ministre de la Consommation et de la Corporation ait été informé, avant ou après le fait, des moyens utilisés pour se procurer les bandes magnétiques.

● (1442)

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, voilà une réponse pour le moins inhabituelle. Après nous avoir dit qu'il ne se souvenait pas, le solliciteur général sait maintenant qu'il n'a pas été mis au courant. Le ministre voudrait-il répondre à la question du chef de l'opposition, nous dire qui a ordonné et autorisé ces faits de perquisition illégale, de vol, d'incendie, etc.? Le solliciteur général a répondu de façon évasive. Je lui demande donc si cela a été autorisé par le général Dare ou par le colonel Bourne, de la division Politique, planification et coordination du service de sécurité? Si je pose la question c'est que le gouvernement attaque la GRC.

Des voix: Oh, oh!

M. Fox: Monsieur l'Orateur, le député n'a peut-être pas eu le temps de vérifier avant de poser cette question. Il aurait justement besoin de vérifier, il verrait que les bandes magnéti-

[M. Matte.]

ques ont été obtenues le 9 janvier 1973. A cette époque ce n'est pas le général Dare qui dirigeait le service de sécurité. Pour répondre plus exactement à sa question, la perquisition ou le délit s'il y a lieu, n'a été autorisée ni par M. Dare qu'il a mentionné, ni par M. Bourne.

M. Woolliams: Maintenant une réponse positive, monsieur l'Orateur, après cette réponse négative. Qui a autorisé cette effraction? Qu'on nous donne le nom des personnes et du service responsables: est-ce les services ministériels ou le Centre de planification et d'analyse de la police et de la sécurité?

M. Fox: Monsieur l'Orateur, les députés répètent à plaisir la même question. C'est au chef de l'opposition je pense que j'ai répondu sur cette même question. Si les députés voulaient cesser leurs interruptions un instant et écouter la réponse, ils ne perdraient pas leur temps à poser les mêmes questions. J'ai dit de façon claire et nette que l'affaire a été autorisée par l'échelon le plus élevé du service de sécurité de la GRC, c'est-à-dire par celui qui occupait le poste de directeur général.

LES PRÉSUMÉES ACTIVITÉS ILLÉGALES—LA POSSIBILITÉ D'UN RAPPORT PAR LE CENTRE DE PLANIFICATION ET D'ANALYSE DE LA POLICE ET DE LA SÉCURITÉ

M. Bill Jarvis (Perth-Wilmot): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au solliciteur général et elle a trait au Centre de planification et d'analyse de la police et de la sécurité de son ministère. Je ne veux pas qu'il sème la confusion dans l'esprit des députés en parlant de la direction des renseignements relatifs à la sécurité de la GRC. Étant donné que le Centre a été créé en 1971 afin de contrôler et de diffuser des renseignements relatifs à la sécurité, et qu'apparemment, certains fonctionnaires de ce centre étaient au courant de ces activités en 1973, le solliciteur général veut-il faire croire à la Chambre, comme le laissent entendre ses réponses aux questions précédentes, que ce centre et son directeur, le Colonel Bourne, n'ont jamais présenté de rapport sur ces activités à son prédécesseur?

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, moi aussi j'ai lu la même histoire dans le *Globe and Mail* de ce matin. J'ai posé la question au directeur du centre et il m'a répondu qu'il n'avait pas été averti, ni prévenu à l'avance ni informé après coup, des événements en question.

M. Jarvis: Une autre question, monsieur l'orateur. Outre sa conservation avec le directeur du centre, le solliciteur général a-t-il examiné les dossiers de la direction afin de déterminer ou de confirmer si celui-ci ignorait absolument tout de ces activités, et qu'il n'avait pas fait part au prédécesseur du ministre de certains soupçons ou certains faits? Le ministre est-il absolument convaincu de cela?

M. Fox: Monsieur l'Orateur, tout indice en ce sens serait passé au crible par la Commission royale d'enquête, car celle-ci aurait accès à tous ces dossiers. Bien sûr, je n'ai pas parcouru tous les dossiers du centre depuis 1970 jusqu'à aujourd'hui, et je n'ai pas l'intention de le faire, monsieur l'Orateur. Il y a peut-être un soupçon de vérité dans l'article du *Globe and Mail* que le député a lu. Dans ce cas, j'aimerais bien que les personnes qui renseignent ce journal communiquent aussi leurs informations à la Commission royale d'enquête qui a pour mandat de faire une étude approfondie de ces questions.